

## Conservation des objets

### Pourquoi ?

Quel est l'objectif de la **conservation** ?

Il s'agit de **sauvegarder** des objets pour garantir leur **accessibilité** aux générations futures.

Cette mission de transmission est assurée par **2 conservations indissociables** :

#### La conservation préventive :

Il s'agit de traiter **l'environnement** de l'objet pour qu'il ne se dégrade plus ou le moins possible.

Elle n'intervient pas sur les matériaux mais crée des **conditions optimales de préservation**.

Elle concerne **tous les acteurs** portant un intérêt au patrimoine et ceux qui sont liés à l'entretien d'un édifice.

#### La conservation curative :

Il s'agit d'**actions directement prises sur le bien culturel** afin de le **stabiliser**.

Le but est d'**arrêter un processus actif de détérioration**.

Sa mise en œuvre intervient quand l'existence de **l'objet est menacée**.

### Comment ?

#### Conservation préventive :

- **Éviter les variations de température** ;
- Veiller à une bonne **aération** du lieu, l'humidité favorisant le développement de moisissures, de champignons (mérule...)
- Vérifier **l'hygrométrie** ;
- **Assainir** le bâtiment (remédier aux fuites éventuelles...),
- **Examiner** les objets de façon à vérifier qu'ils ne présentent pas des indices de détérioration ;
- Au printemps, poser des pièges à insectes si besoin ;
- Assurer un **entretien régulier** ;
- Vérifier la **sécurisation** des objets contre le vol, les chutes...;
- Améliorer le **rangement des objets** en effectuant un assainissement des meubles qui les abritent.
- **Dépoussiérage** des objets.
- Manipuler les objets avec **prudence**, les stocker dans un endroit **approprié**.

Création d'une double porte pour aération des édifices.



© Arpanum

Entretien régulier, assainissement des meubles abritant les objets.



Examiner les objets et relever les indices de détérioration (moisissures, champignons)

### Conservation curative :

Comme elle vise à **stabiliser un objet**, les traitements sont effectués ou encadrés par un **restaurateur** ;

- **L'éradication des insectes** peut s'effectuer par la pulvérisation d'un liquide, l'application d'un gel, par gazage ou par anoxie (confinement d'un objet dans une atmosphère sans oxygène, permettant l'élimination des insectes nuisibles) ;
- Le traitement par des **fongicides** qui permettent l'élimination des champignons et des moisissures ;
- Emploi de résine pour **consolidation des bois** (sculpture, châssis d'une toile...) ;
- **Maintien provisoire** de déchirure sur toile ;
- **Stabilisation de la couche picturale** d'un tableau ;
- Reprise de la **tension d'une toile**.

### Combien ça coûte / rapporte (investissement / financement / frais récurrents / recettes) ?

- Si la **conservation préventive** est en grande partie **l'affaire de tous**, la **conservation curative** des objets reste un domaine réservé aux **restaurateurs reconnus**.

### Qui peut m'aider ?

Pour le patrimoine <b>non protégé</b> :	Pour patrimoine <b>protégé</b> :
C o n s e i l d é p a r t e m e n t a l d	DRAC

u C a I v a d o s	
Service Patrimoine	Direction Régionale des Affaires culturelles
36, rue Fred Scamaroni, 14000 Caen	13 bis, rue Saint Ouen, 14000 Caen
Tel : 02 31 57 18 00	Tel : 02 31 38 39 40

Sources :

Inventaires APCAS du Calvados.

Pyrénées Orientales Le Département.

[https://www.collectif-objets.beta.gouv.fr/fiches/entretien\\_objets](https://www.collectif-objets.beta.gouv.fr/fiches/entretien_objets)

Crédits photographiques :  
©Service patrimoine Calvados-Le département.